



DECLARATION LIMINAIRE DU SE UNSA

CAPD DU 19 JUIN 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Jamais les opérations de mouvement n'auront été si laborieuses, si incertaines, si longues et si anxiogènes tant pour les personnels que pour les services et les élu.e.s du personnel.

C'est du jamais vu depuis des années, nous sommes inquiets et en colère devant tant de bouleversements que nous avons prévus, devant tant de situations improbables sur lesquelles nous avons lancé des alertes.

Les groupes de travail qui se sont tenus en amont du mouvement ont démontré un travail sérieux, de qualité avec l'expertise des représentants du personnel et du personnel de la DSDEN. 9 heures d'examen des situations, l'analyse de chaque cas, de chaque vœu ici même à la DSDEN, des heures de préparation avant le GT, des heures de vérifications après, ont représenté un travail considérable.

Or, quelle ne fut pas notre consternation lorsque vous avez accordé, Monsieur l'Inspecteur d'académie, après ce groupe de travail, près de 20 bonifications supplémentaires, faisant fi de l'analyse précise de chaque situation. Les bonifications ne doivent-elles pas être accordées, comme l'indique la note de service du 7 novembre 2018, dans le but d'améliorer les conditions de travail. C'est en ce sens que les élus du personnel avaient étudié chaque cas.

Le travail paritaire est-il balayé dans le Var par anticipation, avant que la loi sur la fonction publique ne soit promulguée, loi qui retire des compétences des CAPD les opérations de mutation des personnels ? Là aussi, c'est du jamais vu depuis des années.

Où en serions-nous aujourd'hui si le travail des élus du personnel n'avait pu permettre de rectifier des barèmes, n'avait pu détecter des incohérences, n'avait pu permettre de rétablir des bonifications oubliées ? De nombreux échanges entre l'administration et les organisations syndicales ont été nécessaires, comme chaque année, pour tenter de parvenir à un projet qu'on aurait pu espérer le plus juste et équitable possible.

En vain !

Ce sont ces changements de méthodes de dernière minute qui se sont ajoutés aux bouleversements des règles du mouvement qui ont engagé le SNUIPP et le SE-UNSA à faire circuler une pétition pour réclamer :

- le respect du rôle et du travail des représentant-e-s du personnel élu-e-s en décembre 2018.
- le respect des avis issus du groupe de travail sur la question de l'octroi des bonifications.
- l'équité et la transparence dans l'ensemble des opérations administratives et avérées par le contrôle des élu-e-s du personnel.

Malgré les vœux d'élargissement à des zones géographiques, 168 collègues restent sans affectation.

Comme le SE-UNSA l'avait souligné, ce n'est pas une formule miracle et des collègues, avec une ancienneté conséquente, se voient affectés très loin de chez eux sur des postes spécialisés dans le cadre de l'affectation aléatoire. Ces nouvelles conditions, dont les risques n'ont pas toujours été compris par les participants, entraînent des cas compliqués. Avec l'ancienne formule, les vœux de ces collègues auraient été étudiés manuellement avec un traitement humain.

Rappelons quand même, sur ces affectations aléatoires, ce qu'en dit la circulaire : « Cette affectation aléatoire s'appuie après calcul des distances entre les différentes possibilités (postes restant vacants) et le vœu dit « indicatif » (1er vœu d'école ou commune exprimé sur la liste 1). Il n'en a rien été. Un exemple, une collègue dont le vœu 1 était La Crau se retrouve affectée à Barjols ; dans le même temps, au moins 4 personnes qui avaient demandé la commune de Barjols restent sans affectation.

Que dire également du nouveau barème qui, avec le système de tranche d'ancienneté, défavorise lamentablement des collègues avec des AGS plus élevées.

Aujourd'hui, Monsieur l'Inspecteur d'académie, nous, élues du SE-UNSA, vous demandons solennellement d'annuler toutes les affectations aléatoires et de laisser les représentants des personnels affecter ces collègues en phase manuelle. Nous nous tenons à la disposition de la DSDEN pour un groupe de travail en amont de la CAPD du 26 juin.

Nous souhaitons aussi que les enseignants sans poste à ce jour puissent élargir leurs vœux.